

MODALITÉS DE VALIDATION DU MASTER

Mentions M2E 1^{er} degré Professorat des écoles

I.	Principes de Validation du master M2E 1er degré.....	2
1.	Rappel des modalités d'évaluation indiquées dans les fiches formations (FF).....	4
2.	Modalités de validation indiquées dans les FF	5
a.	Mention	5
b.	Fonctionnement des jurys de Master M2E	5
3.	Les Critères de validation d'une compétence	5
4.	Le rôle des tâches simples (TS).....	6
5.	Le suivi individualisé	6
a.	Le conseil de master.....	6
b.	Le jury annuel de mention.....	6
II.	Schéma synthétique des principes de validation du Master M2E.....	7

I. Principes de Validation du master M2E 1er degré

Le Master est composé de 9 compétences :

- ENSEIGNER-SÉQUENCER
- ÉVALUER
- FAIRE PREUVE DE RÉFLEXIVITÉ
 - Mémoire
 - Stage
- ACCOMPAGNER le parcours de l'élève
- FACILITER les apprentissages
- ÉDUQUER
- COOPÉRER / COMMUNIQUER
- COLLABORER entre pairs
- MOBILISER le numérique

Voir tableau ci-après.

Blocs réforme	Compétences	Attendus de fin de master
Bloc 1 - Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage à l'école primaire (-60h pour les étudiants provenant d'une LPE)	ENSEIGNER et SEQUENCER	Mobiliser la didactique des disciplines enseignées à l'école primaire avec un accent mis sur le français et les mathématiques. Pour toutes les disciplines, la formation privilégie les entrées des programmes d'enseignement de l'école primaire, et mobilise les apports de la recherche pour chacun de ces champs.
	EVALUER	Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage (séances et séquences) à mettre en œuvre en stage (définition des objectifs, des dispositifs pour faire apprendre, des modalités d'évaluation, etc.) répondant aux besoins partagés par tous les élèves. Choisir les méthodes pédagogiques adaptées à chaque niveau et cycle d'enseignement de la maternelle au cycle 3, ainsi qu'aux différentes disciplines afin d'assurer un enseignement polyvalent. Intégrer le numérique dans la conception et la mise en œuvre des séances d'enseignement ainsi que la transition écologique et le développement soutenable.
	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE B1 stage	Le bloc 1 comprend une préparation et des retours réflexifs sur les stages (dimension didactique).*
	LVE B2	
Bloc 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice	ACCOMPAGNER le parcours	Connaître et prendre en compte la diversité des élèves
	FACILITER les apprentissages	Mettre en œuvre son enseignement Contribuer à la vie scolaire
	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE B2 stage	Le bloc 2 comprend une préparation et des retours réflexifs sur les stages (dimension pédagogique).*
Bloc 3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	EDUQUER	Connaître les droits et les devoirs du fonctionnaire, singulièrement au sein du service public d'éducation.
	COOPERER/ COMMUNIQUER avec	Inscrire son action dans les valeurs et principes de la République. Adapter sa posture professionnelle et intégrer les dimensions éthiques et déontologiques du métier, identifier et résoudre des dilemmes professionnels Inscrire son action dans une dynamique d'équipe et partenariale (projet et priorités de l'école, de la commune, de la circonscription, du département, de l'académie) Connaître le système éducatif français pour mieux y inscrire son action Connaître et contribuer au fonctionnement des établissements à travers leurs différentes instances. Agir dans un cadre collectif pour la protection de l'enfance Construire des relations de qualité avec les familles dès l'entrée à l'école maternelle.
	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE B3 stage	Le bloc 3 comprend une préparation et des retours réflexifs sur les stages (dimensions éthique et institutionnelle).*
Bloc 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel	COLLABORER entre pairs	Réaliser un mémoire de master
	FAIRE PREUVE de REEXIVITE B4 mémoire	S'engager dans un collectif apprenant Entrer dans une dynamique d'auto-formation en mobilisant des ressources institutionnelles, pédagogiques et scientifiques pour se former (notamment à distance)
	MOBILISER le Numérique	Connaître les enjeux du numérique et utiliser les outils numériques dont ceux de l'intelligence artificielle pour apprendre, coopérer, communiquer, se former et enseigner.

1. Rappel des modalités d'évaluation indiquées dans les fiches formations (FF)

Les compétences sont réparties à l'intérieur des blocs de compétences. Elles sont évaluées en **contrôle continu intégral (CCI)**. Cette modalité d'évaluation consiste à évaluer les compétences (et les ressources afférentes) acquises par les étudiants tout au long de la période d'apprentissage par des évaluations multiples, diversifiées et réparties au long des semestres. Elle a également pour objectif de redonner une dimension formative à l'évaluation, par une communication régulière aux étudiants des résultats obtenus. Les évaluations en CCI sont constituées par des tâches complexes (TC) auxquelles peuvent être adjointes des tâches simples (TS). Ces tâches sont définies ci-après.

Définition des tâches simples ou TS	Définition des tâches complexes ou TC
Évaluations des ressources (savoirs, savoir-faire...) par des formes variées (travaux de productions, études de cas, QCM, questions de cours, jeux de rôles, etc.)	Évaluation de la compétence par une épreuve de mise en situation réelle ou simulée permettant d'évaluer la mobilisation des ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) de la compétence concernée.

Les résultats obtenus correspondent à des niveaux d'acquisition de la compétence : cinq niveaux sont identifiés. La formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus de ces compétences. Conformément au référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle » (juillet 2019), les résultats sont déterminés comme suit :

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon le référentiel national de compétences M2E
Niveau 0	Non maîtrisé	• Ne possède pas les rudiments des compétences visées • N'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre • Les savoir-être sont inadéquats • Les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier
Niveau 1	Compétence en cours d'acquisition	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.
Niveau 2	Maîtrise suffisante	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Niveau 3	Bonne maîtrise	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
Niveau 4	Excellente maîtrise	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

2. Modalités de validation indiquées dans les FF

Un bloc de compétences est constitué de plusieurs compétences. Une compétence est validée si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 dans le cadre du CCI.

Les crédits ECTS sont attribués par compétence (voir tableau de répartition des enseignements ci-dessus). Une fois acquis, les crédits ECTS correspondant à une compétence sont acquis à vie.

L'année de Master est obtenue si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence évaluée.

Le Master est obtenu si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence composant l'ensemble des 2 années de Master.

Pour les étudiants non titulaires d'un M1 M2E du même parcours ayant intégré directement le M2, la commission de validation des acquis ayant autorisé l'accès en M2, l'ensemble des compétences du M1 est considéré acquis.

Les compétences étant évaluées en CCI (lien tout au long du cycle entre le temps de l'enseignement, le temps de l'apprentissage, le temps de l'évaluation et le temps de la remédiation), elles ne donnent lieu à **aucune session de rattrapage**.

a. Mention

Une mention est attribuée à la discrétion du jury selon les résultats et niveaux d'acquisition obtenus par l'étudiant. Cette mention vise à permettre une lecture globale du niveau de l'étudiant à l'issue du Master :

- Mention « maîtrise suffisante »
- Mention « Bonne maîtrise »
- Mention « Excellente maîtrise »

b. Fonctionnement des jurys de Master M2E

À l'issue de chaque année de Master, un jury de mention délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et se prononce sur la délivrance du diplôme.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place et permet, le cas échéant, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une **seconde chance** à l'étudiant.

Il prend la forme d'un conseil de master constitué des représentants de l'équipe pédagogique (responsables sites, responsables d'année, référents compétences, référents disciplinaires, etc).

Le conseil de master se réunit a minima deux fois par an pour étudier le parcours des étudiants et déterminer le droit à une 2nde chance, sur chaque compétence n'ayant pas été validée avec le niveau d'acquisition minimum, selon les parcours de chacun (résultats obtenus aux TS, implication, assiduité, etc.)

3. Les Critères de validation d'une compétence

- Une compétence est validée quand le résultat obtenu sur la Tâche Complexe (TC) est supérieur ou égal à 2.
- Lorsque le résultat de la TC d'une ou plusieurs compétences est inférieur à 2, le conseil de master détermine si l'étudiant peut bénéficier d'une 2nde chance sur la/les compétence/s concerné/es. Le droit à une 2nde chance est déterminé pour chaque compétence concernée. Pour ce faire, le conseil de master se réfère :
 - aux évaluations faites pendant l'année (les TS) ;
 - à l'implication de l'étudiant(e) dans la formation (assiduité, investissement, etc.).
- La 2nde chance n'est pas attribuée de droit. Elle est déterminée par le conseil de master, par compétence, au regard du parcours de l'étudiant.
- Si le résultat obtenu à l'occasion des épreuves de 2nde chance est toujours inférieur à 2, la compétence n'est pas validée
- ATTENTION - Compétence Faire preuve de réflexivité :
 - Pour valider la compétence, le résultat de la « TC Stage » ET le résultat de la « TC Mémoire » doivent tous les deux être supérieurs ou égaux au niveau 2 ;
 - La compétence Faire preuve de réflexivité ne donne pas lieu à une 2nde chance.

4. Le rôle des tâches simples (TS)

- Les TS permettent aux étudiants de s'entraîner, d'apprendre et de se positionner dans l'acquisition progressive de la compétence.
- Les TS sont obligatoires.
- Les résultats inférieurs à 2, obtenus aux TS, ne sont pas bloquants pour passer les TC.
- Les TS permettent de vérifier l'implication et la progression de l'étudiant tout au long de l'année. Elles sont une référence pour le conseil de master lorsqu'il détermine l'accès à la 2nde chance.
- Le calendrier, l'organisation et le format des TS relève de la responsabilité de l'enseignant qui informe les étudiants de l'organisation choisie (convocation nominative possible sur demande au secrétariat pour les étudiants salariés).
- Les TS peuvent être prises en compte par le jury de mention annuel pour moduler (à la hausse ou à la baisse) la mention au master.

5. Le suivi individualisé

a. Le conseil de master

Le conseil de master (un conseil par année et par site) est composé à minima :

- du responsable d'année
- du responsable de site
- d'un représentant par compétence qui n'est pas forcément le référent compétence
- tous les enseignants intervenant dans la formation peuvent y participer

Le conseil de master se réunit au moins deux fois dans l'année :

- 1^{er} conseil de master à mi-parcours (janvier-février) :
 - Il s'appuie sur les résultats des TS disponibles pour étudier la situation de la promotion.
 - Il alerte les équipes pédagogiques de proximité / de suivi sur les résultats inférieurs à 2.
 - Il peut proposer un entretien-bilan avec certains étudiants s'il le juge nécessaire selon les résultats obtenus et le parcours (proposition de remédiation, etc).
- 2^{ème} conseil de master une fois l'ensemble des résultats (TS -TC) disponibles (juin) :
 - Il décide de l'attribution d'une 2nde chance pour chaque étudiant concerné au regard des résultats des TS et des TC et de l'investissement durant l'année.
 - L'attribution de la 2nde chance est décidée par compétence. Autrement dit, un étudiant qui n'a pas validé la compétence A et la compétence B, peut se voir accorder une 2nde chance pour la compétence A mais pas pour la compétence B.
 - Il émet un avis sur la validation finale de l'année qu'il transmet au jury annuel.

b. Le jury annuel de mention

- Le jury de mention se réunit une fois par an.
- Il délibère à partir de l'ensemble des résultats des TS, des TC et de la 2nde chance, des avis du conseil de master, des comptes rendus de visite des stages, etc.
- Il peut être composé des responsables de site, des responsables d'année, des référents disciplinaires, des référents compétence, d'enseignants (titulaires, vacataires, PEMF, etc).
- Il étudie chaque situation particulière et se prononce sur la validation de l'année.
- Il attribue les mentions.

II. Schéma synthétique des principes de validation du Master M2E

